



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2025
Français
Original : anglais, espagnol et
français seulement

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Trente-quatrième session
Vienne, 19-23 mai 2025

Informations à l'intention des personnes participant à la réunion

I. Ouverture et lieu de la réunion

1. La trente-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendra du 19 au 23 mai 2025, en personne, au Centre international de Vienne, Wagramer Strasse 5, 1220 Vienne. Les horaires des séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.
2. La session s'ouvrira dans la matinée du 19 mai dans la salle des plénières, située au 1^{er} étage du bâtiment M. Le Comité plénier de la Commission commencera ses travaux ce même jour pendant la séance de l'après-midi, qui se tiendra dans la salle des conseils A (BR-A) du bâtiment M. Les séances plénières et les réunions du Comité plénier se tiendront en parallèle.
3. L'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux (E/CN.15/2025/1) sont disponibles sur le site Web de la session (www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/34_Session_2025/main.html).

II. Consultations informelles préalables

4. Des consultations informelles (en anglais uniquement) se tiendront le vendredi 16 mai 2025 pour préparer la session et faciliter l'examen des projets de résolution. Elles auront lieu dans la salle des conseils D (BR-D) du bâtiment C, de 10 heures à 13 heures.

III. Inscription

Inscription

5. Les personnes participant à la session seront invitées à s'inscrire en ligne (www.unodc.org/unodc/en/commissions/Secretariat/registration.html), et à télécharger une note verbale contenant des informations sur la composition de leur délégation. Les inscriptions seront ouvertes le 14 avril 2025.
6. Dans le cadre des mesures de sécurité, les participantes et participants devront présenter une confirmation de leur inscription établissant leur qualité de représentant ou représentante, ainsi que leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle



portant leur photo, afin de pouvoir obtenir leur badge sur place. Ce badge devra être porté en permanence de façon visible dans l'enceinte du Centre international de Vienne. Toutes les personnes ainsi que leurs sacs et porte-documents devront passer le contrôle de sécurité à l'entrée du Centre.

7. La remise des badges aux personnes inscrites se fera au guichet d'inscription situé à la Porte 1 du Centre international de Vienne le 19 mai 2025, de 8 heures à 10 heures. Les participantes et participants déjà munis d'une carte d'identité ONU annuelle permettant d'accéder au Centre international de Vienne n'ont pas besoin d'un badge distinct pour la session.

8. Les badges des personnes dont l'inscription a été confirmée pourront être retirés par les membres des missions permanentes au Bureau des cartes d'identité (Porte 1) avant la session, le 16 mai 2025, de 9 heures à 13 heures. Pour récupérer les badges de leurs délégations, les membres des missions permanentes devront présenter au comptoir d'enregistrement une lettre officielle signée par la ou le chef de la mission.

Participation des ministres et des chefs d'État ou de gouvernement

9. Les missions permanentes sont invitées à informer bien à l'avance le Département du protocole du Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales (abtil@bmeia.gv.at) de la présence, dans leurs délégations, de ministres et de chefs d'État ou de gouvernement, en remplissant le formulaire VIP fourni par le Ministère (www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Reise_Aufenthalt/VIP_Form.docx). Des informations concernant les agents responsables de la sécurité, les armes et le matériel de radiocommunication doivent aussi être communiquées par note verbale au Département du protocole du Ministère.

Liste des personnes participantes

10. Une liste préliminaire des personnes participant à la trente-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sera publiée pendant la session. Pour être incluses dans la liste préliminaire, les personnes participantes doivent être inscrites avant le mercredi 14 mai 2025.

11. Les informations figurant dans la liste des participantes et participants sont tirées des formulaires d'inscription en ligne. Les membres des délégations sont donc invités à fournir des informations exactes et complètes au moment de leur inscription.

IV. Déclarations et projets de résolution

Déclarations

12. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes pour les Présidentes et Présidents des groupes régionaux et à trois minutes (ce qui correspond à une déclaration d'environ 300 mots) pour les autres orateurs ou oratrices, y compris celles et ceux de haut niveau. Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont invitées à communiquer le texte de leurs déclarations au Groupe de la gestion des séances (unov.conference@un.org) bien avant la réunion, et au plus tard deux heures avant leur prise de parole. Il conviendra d'indiquer, sur la ligne mentionnant l'objet du courriel ainsi que dans l'en-tête de la déclaration, le nom de la réunion, l'identité de l'orateur ou de l'oratrice et le point de l'ordre du jour concerné.

13. Les points focaux désignés par les missions permanentes peuvent ajouter leurs orateurs et oratrices sur la liste disponible en ligne sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int/>). Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Vienne », puis sur « Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » et enfin sur « e-Speakers ». Le portail sera ouvert le 16 avril 2025 pour tous les points de l'ordre du jour, à l'exception du débat général, et restera ouvert pendant la session. Pour la période d'inscription au débat général, veuillez vous référer au paragraphe 16 ci-dessous.

14. Les délégations ont également la possibilité d'envoyer une déclaration vidéo préenregistrée (le temps imparti pour les déclarations doit être strictement respecté). Lors de l'inscription à la liste des orateurs et oratrices du débat général, les délégations sont priées d'indiquer « déclaration vidéo » à côté du titre du représentant ou de la représentante qui prononce la déclaration.

15. Les déclarations vidéo et le texte correspondant doivent être transmis aux Services de conférence (unov.conference@un.org) au moyen d'une plateforme de partage de fichiers (WeTransfer ou Dropbox, par exemple), le 12 mai 2025 au plus tard. Les exigences audio et vidéo pour les déclarations préenregistrées sont disponibles sur le [site Web](#).

Débat général

16. La période d'inscription sur la liste des orateurs et oratrices pour le débat général (laquelle établira seulement une distinction entre celles et ceux qui ont rang de ministre et les autres) s'étend du mercredi 30 avril à 9 heures au mercredi 14 mai à midi (heure de Vienne).

17. Les déclarations prononcées pendant le débat général seront publiées en ligne. Les orateurs et oratrices qui ne souhaitent pas que leur déclaration soit publiée en ligne devront en informer le secrétariat.

Projets de résolution

18. Conformément à la décision 21/1 de la Commission, les projets de résolution doivent être déposés un mois avant le début de la session. La date limite pour la trente-quatrième session est fixée au mardi 22 avril 2025, à midi (heure de Vienne). Les projets de résolution doivent être déposés par un État membre de la Commission¹.

19. Le dépôt et le coparrainage des projets de résolution doivent se faire sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int/>). Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Vienne », puis sur « Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » et enfin sur « e-Proposals ».

20. Pour référence, toutes les résolutions et décisions précédemment adoptées par la Commission peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.unodc.org/rddb.

Consultations informelles sur les projets de résolution pendant la session

21. Des consultations informelles peuvent être organisées par les auteurs des résolutions. Le secrétariat peut aider à organiser ces consultations.

V. Réunions bilatérales

22. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales pendant la trente-quatrième session, il convient de s'adresser à :

M^{me} Maxine Jacobs
Courriel : maxine.jacobs@un.org
Tél. : +43 1 26060 5771

M. Nikola Jeremic
Courriel : nikola.jeremic@un.org
Tél. : +43 1 26060 5752

23. Les demandes doivent indiquer la date et l'heure de la réunion, ainsi que la durée et le nombre de personnes devant y participer.

¹ La composition actuelle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_membership_as_of_1_Jan_2025_updated_July_2024.pdf.

VI. Documentation de la trente-quatrième session

24. Les langues officielles de la session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. La réunion se déroulera sans papier.

Documents d'avant-session

25. Les documents d'avant-session paraîtront sous forme électronique, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<https://documents.un.org/>) et seront disponibles sur le site Web de la trente-quatrième session.

Documents de session

26. Les documents de session paraîtront sous forme électronique, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<https://documents.un.org/>) et seront disponibles sur le site Web de la trente-quatrième session.

VII. Manifestations parallèles et expositions

27. Un programme de manifestations parallèles et d'expositions est prévu pendant la trente-quatrième session. Il sera disponible sur la page Web du Journal des Nations Unies pour Vienne (<https://journal.un.org/en/vienna/all>).

28. Des expositions seront organisées dans la rotonde (bâtiment C) et le bâtiment M du Centre international de Vienne, en marge de la partie principale de la trente-quatrième session de la Commission. Les lignes directrices relatives aux manifestations parallèles et aux expositions sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/commissions/side-events-and-exhibitions.html.

VIII. Journal des Nations Unies

29. Le programme quotidien et d'autres informations relatives au déroulement de la session sont disponibles sur la page Web du Journal des Nations Unies pour Vienne (<https://journal.un.org/en/vienna/all>).

IX. Retransmission en direct de la trente-quatrième session

30. Toutes les séances plénières de la trente-quatrième session seront retransmises sur UN Web TV, la télévision en ligne des Nations Unies (<https://webtv.un.org/en/search/categories/meetings-events/economic-and-social-council/subsidiary-bodies/functional-commissions>) et sont disponibles sur la page Web du Journal des Nations Unies pour Vienne.

X. Sécurité au cours de la trente-quatrième session

31. Pendant la trente-quatrième session, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

32. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, il convient de s'adresser à :

Équipe de planification, Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU
(copie au Coordonnateur ou à la Coordonnatrice pour les questions de sécurité)
Bureau F0E01
Office des Nations Unies à Vienne
B.P. 500
A-1400 Vienne (Autriche)
Courriel : vicsecurityplanning@un.org et vicsecuritychiefoffice@un.org

33. Pour des raisons de sécurité, les personnes participant à la session sont priées de ne pas laisser leurs bagages, porte-documents ou ordinateurs portables sans surveillance.

XI. Informations générales

Hébergement

34. Chaque personne participant à la réunion effectue elle-même ses réservations d'hôtel. Au besoin, elle s'adresse à la mission permanente à Vienne de l'État qu'elle représente pour obtenir de l'aide.

35. Les personnes arrivant à l'aéroport international de Vienne sans avoir réservé de chambre d'hôtel pourront s'adresser au kiosque d'accueil des touristes à Vienne dans le hall des arrivées. Ce kiosque est ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures.

Salles de conférence

36. Des casques sont disponibles dans les salles de conférence pour l'interprétation simultanée. Les personnes participant à la réunion sont priées de laisser ce matériel en place.

Transports

37. Les personnes participant à la réunion organisent elles-mêmes leurs déplacements entre l'aéroport et le Centre international de Vienne.

38. Les autobus Vienna Airport Lines proposent un service de navette entre l'aéroport international de Vienne et le centre-ville. La ligne 3 relie l'aéroport international de Vienne et le Centre international de Vienne (près de la station de métro (U-Bahn) « Kaisermühlen/Vienna International Centre », sur la ligne U1). Le trajet dure une quarantaine de minutes. On trouvera des informations sur les services, itinéraires et horaires des autobus de Vienna Airport Lines sur le site Web suivant : www.viennaairportlines.at/en.

Guide de voyage en ligne de la ville de Vienne

39. Le guide de voyage en ligne de la ville de Vienne fournit des informations utiles aux touristes qui se rendent à Vienne. Il peut être consulté à l'adresse suivante : www.wien.info/fr.

Visas et conditions d'entrée en Autriche

40. Les personnes participantes ayant besoin d'un visa doivent se mettre en rapport avec les autorités diplomatiques ou consulaires autrichiennes compétentes et demander un visa Schengen de court séjour (C) au moins trois semaines avant la date

à laquelle elles prévoient d'arriver en Autriche. Dans les pays où l'Autriche n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire, la demande de visa peut être faite auprès de l'autorité consulaire d'un État partie à l'Accord de Schengen agissant dans ce pays au nom de l'Autriche. Le secrétariat peut, à la demande du gouvernement concerné, fournir une note verbale contenant des informations sur la participation de la personne en question à la session de la Commission. Il a besoin pour ce faire d'une confirmation officielle, émanant du gouvernement, de la participation de la personne à la réunion et d'une copie de son passeport. Une note verbale ou une lettre officielle doit parvenir au secrétariat au moins quatre semaines avant le début de la session.

XII. Accès au Centre international de Vienne et services disponibles

Accès au Centre international de Vienne

41. Il est conseillé aux personnes arrivant au Centre international de Vienne par taxi de descendre à Wagramer Straße 5, d'où elles pourront gagner la Porte 1. Celles qui arrivent par le métro (ligne U1) devront descendre à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » et suivre les panneaux « Vienna International Centre ». Après avoir récupéré leur badge à la Porte 1, les participantes et participants devront traverser l'esplanade vers l'entrée « A » et suivre les panneaux conduisant au bâtiment M.

42. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les personnes participant à la réunion, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

Accessibilité et assistance spéciale

43. Les personnes ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité ou autre sont invitées à prendre contact avec le secrétariat (unodc-sgb@un.org) avant la session pour discuter de la manière dont ces besoins peuvent être pris en compte (voir également le « guide d'accessibilité », disponible à l'adresse www.unodc.org/documents/commissions/Secretariat/2020.07.21_Accessibility_Guide.pdf).

Banques

44. La Bank Austria a une agence effectuant toutes les opérations bancaires au 1^{er} étage du bâtiment C et des distributeurs automatiques de billets au rez-de-chaussée du bâtiment D et au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne. Les heures d'ouverture de la succursale sont actuellement de 9 heures à 15 heures, du lundi au vendredi.

Services de restauration

45. Une cafétéria, un restaurant et un bar se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment F. La cafétéria est ouverte de 8 heures à 10 heures (petit-déjeuner) et de 11 h 30 à 14 h 30 (déjeuner). L'espace café de la cafétéria est ouvert de 7 h 30 à 15 heures. Le restaurant est ouvert de midi à 15 heures ; il est conseillé de réserver en envoyant un message à l'adresse suivante : restaurantVIC@eurest.at. Le bar à cocktails se trouve au rez-de-chaussée, près du restaurant.

46. Le coin café du bâtiment M (rez-de-chaussée) est ouvert de 9 heures à 16 heures, celui du bâtiment C (7^e étage) de 8 h 30 à 16 heures, et celui du bâtiment C (4^e étage) de 9 heures à 16 heures. Des déjeuners et réceptions privés peuvent être organisés au Centre international de Vienne ; il faut pour cela contacter les services de restauration (courriel : cateringVIC@eurest.at).

Services médicaux

47. Des soins peuvent être dispensés à l'infirmierie du Service médical, située au 7^e étage du bâtiment F du Centre international de Vienne. Veuillez téléphoner au préalable (poste 22223 et poste 22222 pour les urgences). Le Service médical est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. En cas d'urgence en dehors de ces heures, on s'adressera à la permanence du Service de sécurité (bureau F0E21, poste 3903).

48. La pharmacie est située au 7^e étage du bâtiment F (salles F0707 à F0709, poste 21599). Elle ouvre du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures. Les heures d'ouverture sont susceptibles d'être modifiées.

Services de photocopie

49. Il n'existe pas de service de photocopie dans l'enceinte du Centre international de Vienne.

Services postaux

50. Un bureau de poste, situé au 1^{er} étage du bâtiment C (salle C0101, poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 15 et de midi à 17 heures.

Connexion au réseau sans fil

51. Un accès sans fil à Internet est disponible dans l'enceinte du Centre international de Vienne, y compris dans les salles de conférence.

Salle d'allaitement

52. La salle d'allaitement du Centre international de Vienne est située dans la rotonde, au rez-de-chaussée du bâtiment C.
